

Formulaire de mise en candidature
Représentation étudiante au CPEA 2015-2016
Période de mise en candidature : 14 septembre au 18 septembre 2015

Par la présente, je désire :

Renouveler mon mandat

Poser ma candidature

au poste de représentant des étudiants de ma constituante au sein du comité de programme des études avancées (CPEA) du programme de doctorat réseau en éducation. Ma constituante d'attache est l'UQAM.

Le mandat d'un membre du CPEA étudiant est d'une durée d'un an, s'échelonnant généralement du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante. Le mandat d'un étudiant est renouvelable tant qu'il ne perd pas sa qualité d'étudiant inscrit. Ne peut poser sa candidature l'étudiant qui est dans l'un ou l'autre des cas suivants : celui qui déposera sa thèse dans l'année couverte par son mandat ou celui qui est en congé parental ou en congé d'absence à la fermeture de la période de mise en candidature. Dans ces cas, l'étudiant n'est plus considéré comme étant inscrit au programme; il n'est donc plus éligible à siéger au CPEA.

Il y a élection s'il y a plus de candidats que de postes à combler dans une même constituante. Le processus d'élection est alors pris en charge par la constituante et tous les étudiants de cette constituante sont appelés à voter. Rappelons que le CPEA étudiant est composé de 7 membres : 1 de l'UQAC, 1 de l'UQO, 1 de l'UQAR, 1 de l'UQTR, et 3 de l'UQAM. Parmi les 3 membres de l'UQAM, l'un d'entre eux doit être inscrit aux cours *Recherche en éducation* et *Séminaire d'orientation* dans l'année couverte par son mandat.

Le période de mise en candidature pour tous les postes se termine le 18 septembre 2015 à 17 h. Cette période est toutefois prolongée jusqu'au 25 septembre 2015 à 17 h pour le représentant de l'UQAM issu de la nouvelle cohorte. Le présent formulaire doit être remis à un représentant étudiant actuel de la constituante d'attache du candidat, lui être envoyé par la poste ou encore par le courrier électronique avant la fin de la période des mises en candidature. Si aucune candidature n'est reçue à la date prévue, il en revient au représentant sortant, en collaboration avec la direction de sa constituante, de solliciter des candidatures afin qu'un représentant soit nommé pour la première rencontre du CPEA à la mi-octobre.

Signature

UQAM
Constituante

Date